

FALC.be

Soyons FALC

Guide pour une information
FAcile à Lire et à Comprendre

Un projet de  inclusion asbl



Introduction _____ **p.3**

Chapitre 1

C'est quoi le FALC ? _____ **p.4**

- ① Définition..... p.4
- ② Origine du FALC..... p.5
- ③ Pourquoi faire du FALC ?..... p.5
- ④ Indispensable pour certains, utile pour tous..... p.6
- ⑤ Les règles..... p.7
- ⑥ Le logo..... p.16
- ⑦ La différence avec le langage clair..... p.17

Chapitre 2

Le FALC en Belgique _____ **p.18**

- ① Que dit la loi ? p.18
- ② Les services en Belgique p.19
- ③ Revendications p.20

Chapitre 3

Vous voulez traduire un document en FALC ? _____ **p.21**

- ① Quelles informations traduire ? p.21
- ② Les étapes pour la traduction..... p.22
- ③ Se former..... p.23
- ④ Faire une demande de traduction p.24

Chapitre 4

Les outils pour écrire en FALC _____ **p.25**



Introduction

On comprend facilement pourquoi un bâtiment sans ascenseur ou sans rampe d'accès soulève des problèmes d'accessibilité.

Imaginons maintenant une personne dans l'incapacité de renouveler sa carte d'identité parce qu'elle ne comprend pas le courrier qui lui a été adressé par sa commune ; une personne coupée de l'actualité, non pas par manque d'intérêt, mais parce qu'aucun média d'information ne propose de contenu adapté ; une personne découragée d'aller voter parce que les tracts électoraux sont trop complexes à comprendre. Ces différentes situations, fréquemment rencontrées par les personnes en situation de handicap intellectuel, mais aussi plus largement par les personnes avec des difficultés de compréhension, témoignent, elles aussi, de problèmes d'accessibilité. Et plus spécifiquement d'accessibilité de l'information.

L'enjeu crucial d'accroître la participation des personnes en situation de handicap intellectuel dans la société passe par une double accessibilité, à la fois physique et informationnelle. Le langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC) émerge comme une voie essentielle pour surmonter les défis de l'accessibilité de l'information, se situant à la convergence de plusieurs enjeux tels que l'inclusion numérique, l'accessibilité des soins de santé, le droit de vote, la participation à la vie publique, la simplification administrative, etc.

Ce guide propose de dessiner les grandes balises du FALC, de sa définition à son application.

Bonne lecture !

Chapitre 1

C'est quoi le FALC ?

1 Définition

Le FALC, qui signifie FAcile à Lire et à Comprendre, est une approche qui vise à rendre les informations accessibles à un large public, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Le FALC se décline en un ensemble de règles impliquant notamment l'utilisation de mots simples et de phrases courtes.

Pour mieux illustrer ces propos, voici un exemple d'une phrase difficile à comprendre, retranscrite en FALC.



Le preneur est tenu d'effectuer les travaux de menu entretien ainsi que les réparations locatives qui ne sont pas occasionnées par vétusté.¹



Vous êtes locataire ?

C'est vous qui devez faire les petits travaux dans votre logement.

Par exemple :

- changer une ampoule
- nettoyer les radiateurs.

Parfois il y a des choses qui s'abiment.

Parce qu'on utilise ces choses tous les jours.

Par exemple : la peinture sur les murs.

Vous ne devez pas réparer ces choses.



¹ Phrase originale tirée d'un modèle de bail de www.logement.brussels

2 Origine du FALC

À l'origine du FALC, on retrouve des personnes en situation de handicap intellectuel à travers les mouvements « People First » (Personnes d'abord), entre autres en Suède et aux États-Unis². Dès les années 60, des réclamations émergent de ces mouvements pour disposer d'un langage simple et clair, notamment pour pouvoir défendre leurs droits.

Néanmoins, il faut attendre les années 90 pour voir apparaître les premiers guides sur l'importance d'une communication facile à lire et à comprendre avec des conseils pour y parvenir. En 1998, l'association ILSMH (International League

of Societies for Persons with Mental Handicap), ancien nom d'Inclusion Europe, publie un premier document sur les « Directives européennes pour la production d'information dans un langage clair ».

Entre 2007 et 2009, dans le cadre du projet européen Pathways mené par Inclusion Europe, la collaboration d'experts de huit pays européens aboutit à la révision de ces premières directives et à l'élaboration du guide et du logo actuellement utilisés, marquant ainsi la naissance officielle de la méthode FALC.



3 Pourquoi faire du FALC ?

Un outil d'accessibilité pour une société inclusive

Une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap intellectuel nécessite d'augmenter la participation sociale de ce public dans la société.

Pour ce faire, l'environnement doit se transformer pour devenir plus accessible ; des infrastructures et des bâtiments accessibles, mais également une information accessible.

Voter, renouveler sa carte d'identité, signer un contrat, se domicilier, aller au musée, suivre l'actualité... : toutes ces actions du quotidien s'avèrent souvent extrêmement complexes pour les personnes en situation de handicap

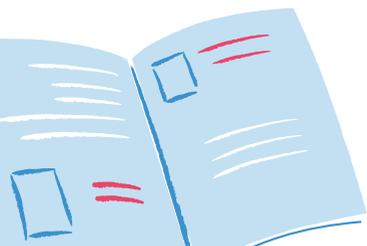
intellectuel, et plus largement pour les personnes avec des difficultés de compréhension. Le dénominateur commun : la complexité des informations à comprendre pour mener à bien l'action. Conséquence : c'est toute une partie de la population que l'on exclut, que l'on empêche de vivre de façon indépendante et, de ce fait, de participer pleinement à différents aspects de la société.

Généraliser l'usage du FALC, et donc simplifier les informations, constitue un aménagement raisonnable essentiel.

² Diacquenod, C., & Veyre, A. (2023). *Cocréation de documents en langage Facile à lire et à comprendre (FALC)*.

Une condition pour l'exercice d'autres droits

Le droit à l'information est une condition nécessaire pour l'exercice de nombreux autres droits. Le FALC, en garantissant le droit à l'information, contribue à diminuer la fracture numérique, à rendre les soins de santé plus accessibles, à augmenter la participation à la vie politique et à la vie publique, à assurer plus d'autonomie dans la gestion administrative...



Un levier pour l'autodétermination

Être acteur de sa vie, pouvoir décider pour soi-même, gouverner sa vie sans influence n'est envisageable que via l'accès aux informations quelles qu'elles soient. Le FALC, en facilitant l'accès à ces informations, participe à l'autodétermination des personnes en situation de handicap intellectuel.

Au-delà de l'autodétermination, le FALC constitue également un outil essentiel pour assurer l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap intellectuel. L'accès à l'information facilite leur prise de parole et de positions et la participation aux décisions qui les concernent.

4 Indispensable pour certains, utile pour tous

Selon le concept d'accessibilité universelle bien ancré dans le milieu architectural, même si la rampe d'accès est pensée initialement pour les personnes se déplaçant en fauteuil, elle s'avère également nécessaire pour les personnes avec une valise ou une poussette. Et finalement, elle se révèle utile pour tous et toutes.

Le FALC repose sur ce même principe. Bien qu'initialement conçu pour les personnes en situation de handicap intellectuel, le FALC s'adresse à un public bien plus large et constitue une ressource clé pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés de compréhension :

- les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français,
- les personnes en situation d'illettrisme,

- les personnes analphabètes,
- les personnes qui présentent des troubles cognitifs (mémoire, attention...),
- les personnes qui présentent des troubles d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dysphasie...),
- les personnes malentendantes,
- les personnes âgées...

Alors que pour certaines personnes, le FALC répond à un besoin occasionnel ou limité dans le temps, pour les personnes en situation de handicap intellectuel et pour d'autres, le FALC apporte une solution à un besoin permanent.³

³ Diacquenod et Veyre, 2023

L'asbl Lire et Ecrire évalue que, en Belgique, **un adulte sur dix rencontre des difficultés pour lire et écrire**. Le FALC pourrait donc changer le quotidien de milliers de personnes.



Au-delà de ces chiffres évocateurs, le FALC peut faciliter la vie de tout un chacun indépendamment de ses capacités de lecture, une information en FALC étant

bien souvent plus compréhensible pour tous. Repensez à l'exemple présenté dans le point 1, que préférez-vous lire ?

5 Les règles

Lorsqu'on s'exprime en FALC, il est nécessaire de respecter une série de règles (environ une cinquantaine).⁴

Elaborées notamment par des personnes en situation de handicap intellectuel, ces règles sont disponibles et directement téléchargeables en plusieurs langues sur le site d'Inclusion Europe, permettant à tout un chacun de s'approprier la méthode. Le guide français, fruit de la collaboration entre les associations Unapei et « Nous aussi » s'intitule « [L'information pour tous](#) ».

Depuis 2009, d'autres ouvrages viennent compléter ou réviser les règles proposées par Inclusion Europe, comme [la grille de vérification](#) de l'Unapei de 2020 ou le guide « [Communiquer pour tous](#) » de 2018.⁵

L'ensemble de ces règles peut se diviser en cinq grandes catégories, reprises dans les pages suivantes. Néanmoins, pour avoir une vision détaillée et complète de la totalité des règles, il est indispensable de consulter le guide complet.



⁴ Inclusion Europe. (2009a). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre.*

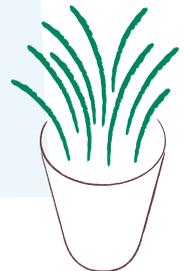
⁵ Ruel, J., Allaire, C., Moreau, A. C., Kassi, B., Brumagne, A., Delamplé, A., Grisard, C., Pinto da Silva, F. (2018). *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible.* Santé publique France.

5.1 La règle lexicale

Le vocabulaire utilisé doit être simple et emprunté au langage du quotidien.



- ✓ Utilisez des **mots faciles** à comprendre.
Si vous utilisez des mots difficiles, expliquez-les simplement au moment où vous les utilisez.
- ✓ Utilisez des **exemples pour illustrer** vos propos et, si possible, des exemples de la vie quotidienne.
- ✓ Utilisez le **même mot** pour parler de la même chose dans tout le document.
- ✓ N'utilisez **pas des métaphores** ou des formulations abstraites.
- ✓ N'utilisez **pas les mots d'une langue étrangère**.
- ✓ **Évitez les initiales**. Si vous le faites, expliquez-les.
- ✓ N'utilisez **pas d'abréviations** (ex : par ex. ou etc.).
- ✓ **Évitez les pourcentages** et les grands nombres.
- ✓ Écrivez les **nombres en chiffres** et les dates en toutes lettres.
- ✓ N'utilisez **pas de caractères spéciaux** (ex : <, #).



C'est quoi voter ?

Voter c'est choisir les personnes qui vont prendre des décisions en Belgique.

Expliquer les mots difficiles



Quand il faut décider quelque chose en Belgique, c'est impossible de demander l'avis de tout le monde.

C'est pour ça qu'on choisit des **représentants**.

Ce sont des personnes qui vont :

- parler pour nous,
- prendre des décisions pour nous,
- et faire les lois.



Utiliser des exemples

5.2 La règle syntaxique

Les phrases doivent être courtes et syntaxiquement simples. Un style direct, affirmatif et actif sera privilégié.



- ✓ Faites toujours des **phrases courtes** (12 mots maximum).
- ✓ Faites des phrases **grammaticalement simples** (sujet-verbe-complément).
- ✓ Favorisez les **phrases positives et actives**.
- ✓ Privilégiez un **style direct** en utilisant par exemple le « vous ».
- ✓ Faites des **listes à puces** quand vous énumérez des idées.
- ✓ Utilisez des temps de **conjugaison simples** et **privilégiez l'indicatif**.
- ✓ Commencez **une nouvelle phrase sur une nouvelle ligne**. Ne coupez pas un mot sur deux lignes.
- ✓ Pour les phrases plus longues, **coupez-les** à l'endroit où vous feriez une pause lors de la lecture à voix haute ou **là où vous mettriez une virgule**.
- ✓ N'utilisez **pas trop de pronoms** ou faites en sorte qu'on repère facilement à qui réfèrent les pronoms. N'ayez pas peur d'être redondant en **répétant plusieurs fois le sujet**.
- ✓ Utilisez une **punctuation simple**.

Le numérique

Dans la vie de tous les jours,
on doit souvent utiliser :

- un ordinateur
- un téléphone
- ou une tablette.

C'est pour aller sur internet
ou sur des applications de téléphone.
Ça s'appelle le numérique.



Faire des phrases courtes



Dans ce magazine, on va parler du numérique.

On va aussi parler des personnes qui ont des difficultés
pour utiliser **le numérique**.

Couper les phrases
au bon endroit

Dans la vie de tous les jours,
on doit souvent utiliser internet :

- pour savoir quel bus prendre
pour aller à un endroit
- pour demander des papiers à la commune
- pour gérer son argent à la banque
- pour prendre un rendez-vous chez le docteur
- et pour plein d'autres choses.



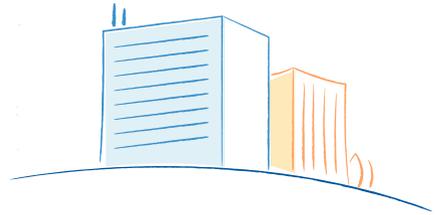
Faire des listes
à puces.

Il y a beaucoup de choses
qu'il faut faire sur internet.
Mais pour beaucoup de personnes,
c'est difficile d'utiliser internet.



5.3 La règle structurelle

La mise en page doit être claire et aérée avec des caractères suffisamment grands.



- ✓ Privilégiez des **formats A4 ou A5** faciles à lire.
- ✓ Utilisez une police :
 - **sans empattement**,
 - suffisamment **grande** (taille 14),
 - facile à lire (ex : **Tahoma, Arial**),
 - **sans italique**.
- ✓ Utilisez la **même police** dans tout le document.
- ✓ Pensez à la taille de vos documents.
Ne créez **pas des documents trop longs**.
- ✓ Faites attention à votre fond :
 - n'utilisez **pas d'arrière-plan**,
 - utilisez un **contraste écriture/fond** suffisamment marqué.
- ✓ Utilisez un interligne suffisamment grand (interligne 1,5).
- ✓ Regroupez vos idées **en paragraphes** (de 4 à 5 lignes) et **espacez vos paragraphes**.
- ✓ **Évitez d'écrire en couleur**.
- ✓ N'écrivez **pas des mots entiers en majuscule**.
- ✓ Ne soulignez pas votre texte.

- ✓ N'écrivez **pas de notes de bas de page**.
- ✓ Alignez le **texte à gauche**.
- ✓ N'écrivez **pas en colonnes**.
- ✓ Créez des **marges suffisamment larges**.
- ✓ **Numérotez les pages**.

Pensez aussi à structurer votre document

Il est important de présenter vos idées dans un ordre facile à comprendre.

Pour mettre les **idées importantes** en évidence, vous pouvez les présenter **en début de document** ou mettre **des mots en gras**.

Il est aussi conseillé de **regrouper les idées qui parlent de la même chose** dans un même paragraphe.



Enfin, vous pouvez **utiliser des titres et des sous-titres** avec maximum deux niveaux⁶. Mais pensez à des **titres qui illustrent** réellement ce qu'on va retrouver dans le paragraphe.

⁶ Ruel et al, 2018

5.4 La règle sémantique

Les idées doivent être illustrées. Photos, pictogrammes, dessins sont ajoutés au texte pour venir renforcer la compréhension du texte.



- ✓ Utilisez des **photos**, des **pictogrammes**, des **dessins**.
- ✓ Utilisez le **même type d'illustration** dans tout le document.
- ✓ Utilisez des illustrations **adaptées à votre public**.
- ✓ Utilisez la **même illustration** pour **illustrer une même idée** dans tout votre document.
- ✓ Utilisez des **images faciles à comprendre**.

5.5 La règle déontologique

La règle déontologique est aussi importante que les autres règles. Dans une démarche inclusive, l'implication de personnes en situation de handicap intellectuel fait partie intégrante de la méthodologie FALC afin de s'assurer que votre texte soit compréhensible.

Elle peut se faire à différentes étapes du processus : choix des textes à traduire ou écrire en FALC, rédaction, révision.⁷

Pour assurer le caractère participatif de cette implication, différents éléments doivent être pris en compte.⁸



⁷ Inclusion Europe. (2009b). *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire.*

⁸ Diacquenod et Veyre, 2023.

- ✓ Faites **relire votre texte** a minima par une et idéalement par plusieurs **personnes en situation de handicap intellectuel**.
- ✓ **Mentionnez le nom des relecteurs** dans votre document pour valoriser leur expertise.
- ✓ Formulez des **questions ouvertes** comme « qu'avez-vous compris ? » ou « de quoi parle le document ? ».
- ✓ Adaptez votre communication orale en **vous s'exprimant en FALC** et en adaptant votre débit de parole.
- ✓ Ne prévoyez **pas des relectures ou des réunions trop longues** et faites des pauses régulièrement.
- ✓ Expliquez le **cadre de la collaboration** pour que la personne puisse choisir d'y participer ou non.
- ✓ Établissez une **relation de confiance** dans laquelle chacun puisse donner son avis.
- ✓ Prévoyez de l'argent pour **rémunérer le travail** des personnes en situation de handicap intellectuel.

Exemple



**Ce texte est écrit en FALC.
Il a été relu par Raphael.
Raphael est relecteur
pour le service FALC.
Son rôle est de dire si le texte
est facile à comprendre.**

Inclusion Europe conseille également de faire la relecture, seul ou en groupe, mais avec des profils différents : des personnes lectrices et non lectrices, des personnes avec une expérience en relecture et des personnes novices, des personnes avec des capacités et des expériences différentes...

Inclusion Europe décrit différentes stratégies pour les relectures et propose de demander au relecteur :

- de surligner les mots ou les phrases difficiles,
- d'indiquer s'il a besoin de plus d'informations,
- de faire des commentaires et des suggestions sur le contenu et la mise en page.



S'inspirer chez nos voisins

En France, les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), équivalents des ETA en Belgique, ont développé une réelle expertise autour du FALC. A travers la France, nombre d'entre eux proposent un atelier de transcription, à savoir un groupe de travailleurs en situation de handicap accompagné par un ou des éducateurs qui traduisent ou relisent des documents en FALC.

6 Le logo

Avez-vous déjà vu ce logo ?



Pour identifier un texte écrit en FALC, un logo est apposé sur le document. Ce logo, créé par Inclusion Europe qui en détient par conséquent les droits, est libre d'usage mais l'utilisation du logo est, entre autres, conditionnée par le respect des règles du FALC. C'est au rédacteur lui-même d'ajouter à son document le logo FALC.

Pour télécharger le logo et avoir plus d'informations sur les conditions d'utilisation du logo :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

7 La différence avec le langage clair

Le langage clair est défini par l'International Plain Language Federation comme ceci : « une communication est en langage clair si les mots et les phrases, la structure et la conception permettent au destinataire visé de facilement trouver, comprendre et utiliser l'information dont il a besoin ».

Le FALC et le langage clair ont donc un objectif commun : clarifier les informations pour être compris. Mais qu'est-ce qui les différencie ?

Alors que le langage clair s'adresse à tous les lecteurs de manière globale sans nécessairement viser un groupe spécifique, le FALC se destine plus spécifiquement aux personnes en situation de handicap intellectuel ou avec des difficultés de lecture et/ou de compréhension.

Le langage clair veut permettre aux citoyens de connaître leurs droits et de communiquer plus facilement avec les administrations et les autorités en rendant les textes officiels plus accessibles.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues classe les compétences linguistiques en 6 niveaux : A1, A2, B1, B2, C1 et C2. A travers le prisme de cette norme internationale, le langage clair correspondrait au niveau B1 (= niveau de compréhension moyen) alors que le FALC couvrirait les niveaux A1 (niveau le plus facile) et A2 (niveau facile à comprendre). À titre d'exemple, Capito, une organisation autrichienne, estime qu'en Autriche la majorité des documents des entreprises et des autorités

publiques correspondent à un niveau de langue C1 et C2, alors que seulement 8,4% de la population comprend ces niveaux de langage.

Pour mieux comprendre l'essence du langage clair, il faut plutôt regarder du côté des pays anglo-saxons, et plus précisément des Etats-Unis où le mouvement du Plain Language ou Plain English émerge dès les années 70. A cette époque, Richard Nixon déclarait qu'à partir de maintenant, l'homme moyen dans la rue devrait être capable de lire le Registre Fédéral des états-Unis⁹. Plus récemment, en 2010, le Président Obama fait publier deux lois qui exigent que l'ensemble des documents gouvernementaux délivrés au public soient rédigés dans un langage clair.

Depuis 2023, une norme ISO a été définie. Il y a donc désormais des règles communes aux différents pays pour rédiger en langage clair.



⁹ Vandeghinste, V., Müller, A., François, T., & De Clercq, O. (2021). Easy language in Belgium. Handbook of Easy Languages in Europe, 53.



1 Que dit la loi ?

Adoptée par les Nations Unies en 2006, la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁰ oblige les États signataires à promouvoir et garantir le plein exercice de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes en situation de handicap.

Plusieurs articles de la convention¹¹ précisent les engagements à prendre pour garantir l'accessibilité de l'information et mentionnent explicitement le FALC ou le langage simplifié.

En 2009, la Belgique a ratifié cette convention et s'est donc engagée à garantir l'accès à l'information à toutes les personnes en situation de handicap, notamment en fournissant des informations adaptées aux différents handicaps (article 21). Cette même année, l'élaboration des règles du FALC permettait de créer un outil répondant concrètement à cet article de la Convention ONU pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

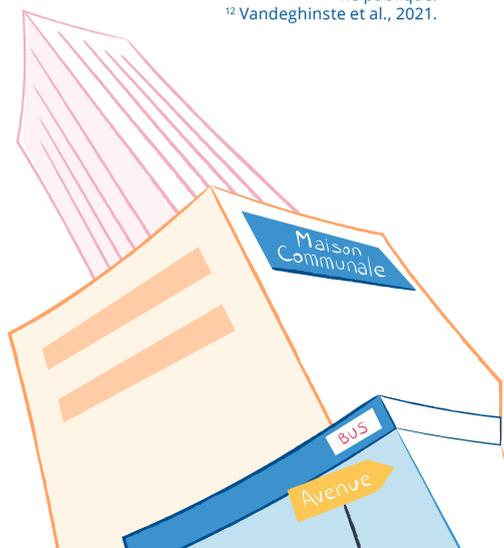
Depuis 2009 et la ratification de la Convention par la Belgique, il y a donc, en Belgique, une forme de statut juridique au FALC.¹²

Dans ses rapports de 2014 et de 2024, le Comité ONU des droits des personnes handicapées, qui a pour mission d'assurer le respect de la Convention par les pays signataires, a voulu rappeler l'engagement de la Belgique en inscrivant ceci : « Le Comité recommande à l'État partie [la Belgique] d'instaurer un cadre juridique imposant aux entités publiques qui fournissent des services généraux au public de communiquer les informations sous des formes accessibles tels que le langage facile à lire et à comprendre, la langue simplifiée, [...] ».

¹⁰ Organisation des Nations Unies (ONU). (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

¹¹ Article 9 : Accessibilité ; article 21 : Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information ; article 29 : Participation à la vie politique et à la vie publique.

¹² Vandeghinste et al., 2021.



Par ailleurs, le paysage politique belge semble commencer à percevoir la nécessité du FALC pour garantir l'accès à l'information, comme l'illustrent certains documents d'engagement politique :

→ **Le plan d'action fédéral handicap (2021-2024)** évoquait le FALC comme un moyen pour garantir l'accessibilité de l'information et des services publics pour les personnes en situation de handicap ;

→ **Déclaration de Politique Régionale du nouveau Gouvernement Wallon pour la législature 2024-2029** fait également mention du FALC en précisant ceci : « Afin que les informations soient claires et compréhensibles pour l'ensemble de la population, le Gouvernement et les administrations adopteront un langage clair (traduction Facile à lire et à comprendre – FALC etc.). »

2 Les services en Belgique

Le FALC étant une initiative européenne, il a évolué depuis 2009 à des vitesses différentes dans les pays qui nous entourent. En 2021, le livre « **Handbook of easy languages in Europe** » a fait l'état des lieux de l'utilisation des « easy languages » à travers les pays d'Europe, et notamment au sein de la Belgique.

En Belgique francophone

Après plusieurs années de pratique du FALC tant dans les traductions que dans les formations, Inclusion asbl a créé, en 2021, un service entièrement dédié à la méthode, intitulé FALC.be. Le service, agréé et subventionné par la COCOF, réalise des missions de traduction, de formation et de sensibilisation.

En Belgique néerlandophone

C'est en Flandre, en 1985, que les premiers documents en langage « easy-to-read » ont été produits en Belgique à travers le journal Wablieft. Ce journal encore publié aujourd'hui propose chaque semaine

un journal d'actualités en langage clair (Wablieft Krant) et tous les 15 jours en FALC (Wablieft Start). Depuis 2006, l'association propose également un service de conseils, de formation et de traduction de documents avec des niveaux de facilitation différents en fonction des publics : personnes peu alphabétisées, primo-arrivants, non-néerlandophones, etc.

Ainsi du côté flamand, le « eenvoudig te lezen » ou « eenvoudige taal » semble être l'équivalent du FALC et le « duidelijke taal », celui du langage clair.

Parmi les autres acteurs, Lezen voor iedereen publie conjointement une collection de livres en FALC et en langage clair. Enfin, WAI-not, un site officiel du gouvernement flamand, propose du contenu dans un langage simplifié avec notamment des actualités diverses.

3 Revendications

En Belgique, l'utilisation du FALC et le niveau de reconnaissance de cette méthode est encore faible. Le FALC devrait bénéficier de politiques et de mesures spécifiques pour promouvoir son utilisation et garantir l'accessibilité des services.

Inscrire le droit à une information en FALC dans les textes législatifs belges constituerait une avancée majeure pour permettre une pleine intégration du FALC dans différentes sphères de la société et pour répondre notamment à plusieurs revendications primordiales telles que :

- **Rendre les processus électoraux accessibles** aux personnes en situation de handicap intellectuel (programmes, campagnes, débats pré-électoraux, bulletins de vote, etc.);
- Prévoir un quota d'informations disponibles en **FALC dans les médias** bénéficiant de subventions publiques;
- Insérer des **clauses d'accessibilité, comprenant le FALC**, pour tous les services publics en contact direct avec les usagers.



1 Quelles informations traduire ?

Même si d'un point de vue technique, tout peut être traduit en FALC, il est important de se poser la question de la pertinence de cette traduction. Et cette question est un défi en soi. Pour le relever, pourquoi ne pas déjà à cette étape, impliquer les personnes en situation de handicap intellectuel ?

Comme point de repère, voici une liste non-exhaustive d'informations pour lesquelles l'accessibilité de l'information en FALC devrait être garantie :

→ **Toute information directement adressée aux personnes en situation de handicap intellectuel** (ex : un formulaire de demande d'allocation, des documents internes aux services à destination des personnes en situation de handicap intellectuel, les sites internet de l'AViQ, du PHARE, de la DGPH, etc.) ;

→ **Les mesures légales ayant un impact direct dans la vie quotidienne** des personnes en situation de handicap intellectuel (ex : une circulaire qui impose des restrictions dans un service, une loi sur les mesures de protection judiciaire, une ordonnance de protection des biens ou de la personne, etc.) ;

→ **Les messages de prévention d'intérêt public** (prévention de la violence et de la santé, plan d'urgence, mesures sanitaires spécifiques, etc.) ;

→ **Les documents permettant d'effectuer toute démarche administrative de première nécessité** (demande de carte d'identité, domiciliation, etc.). Le nombre de consultations d'une page internet constitue un indicateur pertinent pour orienter une traduction d'une information en FALC ;

→ **Les informations d'intérêt général dans les médias publics ;**

 *S'inspirer chez nos voisins* : En Autriche, pour le compte de l'Agence de Presse nationale (APA), l'organisation Capito a développé [un service d'actualités quotidiennes](#) autrichiennes et internationales en langage facile de niveau A2 et B1. Cinq fois par semaine, les informations importantes du jour sont traduites dans un langage plus facile.



→ Un pourcentage à déterminer de la **programmation des lieux culturels subventionnés** (musée, théâtre, cinéma, etc.);

 *S'inspirer chez nos voisins*: Kiléma Editions, une jeune maison d'édition française indépendante et inclusive entièrement dédiée au FALC, propose des livres faciles à lire et à comprendre. On retrouve des classiques comme L'Étranger, Roméo et Juliette ou encore Les Malheurs de Sophie. Une initiative qu'on retrouve également dans d'autres maisons d'édition comme la collection « Lire en français facile » de Hachette.

→ **Les programmes électoraux des partis politiques.**

 *S'inspirer chez nos voisins*: En France, depuis fin 2021, la parution d'un nouveau décret dans le code électoral impose à tous les candidats aux élections de rédiger leur propagande électorale en FALC pour que les personnes en situation de handicap intellectuel puissent construire leurs opinions politiques sur base d'informations accessibles. Cette nouvelle mesure a été mise en place pour la première fois, lors des élections présidentielles de 2022.

2 Les étapes pour la traduction

Après avoir défini quelles informations devaient être traduites, il faut s'attaquer à la rédaction. Le processus de traduction en FALC s'éloigne d'une traduction classique d'une langue à une autre puisqu'il va notamment impliquer de supprimer

les informations non-essentielles, d'ajouter des informations¹³ (comme des définitions, des exemples, des informations de contexte) et de modifier la structure de l'information.

¹³ Diacquenod et Veyre, 2023



Pour rédiger ou traduire en FALC, il y a donc différentes étapes pour baliser votre travail :

- 1 **Identifiez votre public cible** pour notamment définir ses capacités, ses besoins et ses connaissances préalables sur votre sujet.
- 2 **Identifiez votre objectif** : à quoi va servir votre traduction ?
- 3 **Sélectionnez l'information** en identifiant vos mots-clés et leur suite logique. Supprimez donc les informations superflues pour ne garder que l'essentiel et limiter le nombre de pages de votre traduction.
- 4 **Rédigez** votre document sur base des règles du FALC (cfr point 5 du chapitre 1).
- 5 **Elaborez la mise en page** de votre document.
- 6 **Illustrez** votre document.
- 7 Testez votre texte : **faites-le relire par un/des collaborateurs**.
- 8 **Faites relire** votre document par une ou plusieurs personnes en situation de handicap intellectuel.



3 Se former

Pour vous approprier la méthode, il est évidemment recommandé de se former.

Le service FALC.be propose différentes formations :

Traducteurs écrit

2 jours

Apprendre à traduire des informations en FALC

Apprendre les règles du FALC afin de pouvoir écrire en FALC et adapter sa mise en page.

Traducteurs oral

2 jours

Apprendre à communiquer et à traduire des informations oralement en FALC

Apprendre à adapter sa communication orale et à s'adresser à son interlocuteur directement en FALC. Cette formation est réservée aux personnes ayant déjà participé à la formation « Apprendre à traduire des informations en FALC ».

Relecteurs

1 jour

Apprendre à dire si des informations sont FALC

Permet aux personnes en situation de handicap intellectuel d'oser donner leur avis lors des relectures de documents en FALC.



Pour aller plus loin :

Traducteurs

1 jour

Atelier FALC – échanges, conseils et pratique (formation continue)

Permet aux personnes déjà formées de s'entraîner au FALC sous la supervision de la formatrice et en intervention avec les autres participants.

Relecteurs

Traducteurs

1 jour

Certification

Pour les relecteurs et les traducteurs déjà formés, la certification permet d'être reconnu comme formateur ou relecteur et de valider ses compétences lors d'un examen. Une fois certifiées, les personnes qui le souhaitent peuvent travailler pour le service FALC.be. Attention, l'accès à la certification est conditionné par certaines règles.

Toutes les informations sur les **formations** et les **certifications** sont sur le site :

www.falc.be



4 Faire une demande de traduction

Vous souhaitez rédiger un document en FALC mais vous n'êtes pas formé ? Vous pouvez **faire une demande de traduction** notamment **auprès du service FALC.be**. Le prix de la traduction varie en fonction de la complexité du texte à traduire.

Un entre-deux, possible et moins onéreux, consiste à rédiger votre document en FALC et à faire relire votre **traduction par un expert en FALC** qui se chargera de valider votre texte et de le faire relire par une ou plusieurs personnes en situation de handicap intellectuel.

Chapitre 4

Les outils pour écrire en FALC

Pour la traduction :



L'information pour tous

Le guide français, fruit de la collaboration entre les associations Unapei et Nous aussi reprend les règles en français du FALC.

www.inclusion-europe.eu



FALC'able

FALC'able est un dictionnaire collaboratif créé par Com'Access, un organisme français de traduction et de formation spécialisé dans l'accessibilité numérique et la communication alternative.

Vous y trouverez les définitions de nombreux mots classées par ordre alphabétique. Le dictionnaire se veut collaboratif. Vous pourrez donc également y déposer vos définitions.

www.falc-able.com



La liste de vérification de l'Unapei

L'UNAPEI a créé [une liste](#) pour vérifier vos textes après rédaction et vous assurer que vous n'avez pas oublié une règle importante du FALC. Pour accompagner l'utilisation de la liste, l'organisation a créé [une fiche explicative](#). De manière plus générale, l'UNAPEI a également créé un site entièrement dédié au FALC.

falc.unapei.org



Lirec, une plateforme d'écriture en FALC

Lirec est une plateforme créée par le Laboratoire des usages en technologies d'information numériques (Lutin) pour faciliter la mise en page en FALC et l'ajout d'images dans le texte. L'interface peut également vous aider à simplifier le texte.

51.91.138.70/lirec



Les outils pour évaluer la lisibilité du texte

Des outils (souvent payants) existent comme Lisible ou U31.io pour évaluer vos textes et calculer un score de lisibilité.

lisible.com



L'intelligence artificielle

Les outils d'intelligence artificielle peuvent vous accompagner lors de vos traductions afin de gagner du temps et des idées. Sans remplacer le rôle essentiel du traducteur, l'intelligence artificielle peut par exemple : réaliser une première synthèse d'un texte complexe à traduire, trouver des synonymes, proposer une première simplification d'un terme ou d'une phrase, booster votre créativité... L'UNAPEI a d'ailleurs lancé le projet CAP'FALC, un outil d'aide à la traduction utilisant l'IA. À l'heure actuelle, l'outil n'est disponible que pour les membres de l'UNAPEI. Le développement de tels outils d'aide à la traduction pourrait diminuer le cout temporel et financier du FALC.

→ **ChatGPT** chatgpt.com

→ **Le GPT FALC BOT** chatgpt.com/g/g-7ZbAB0r5z-falc-bot

→ **Le GPT Ecrire Clair** chatgpt.com/g/g-rir9MlbdG-ecrire-clair

Pour illustrer :



Pour illustrer vos documents, plusieurs sites existent avec un accès gratuit ou partiellement gratuit à **des banques d'illustrations** :

Flaticon

flaticon.com

Freepik

fr.freepik.com

Arasaac

arasaac.org

PCS

tobiidynavox.com/products/picture-communication-symbols-pcs

Pour travailler vos sites internet :

Intégrer du FALC sur un site internet est loin d'être simple mais demeure essentiel pour rendre le numérique plus accessible et diminuer la fracture numérique.

Quelques outils existent pour vous aider dans cette tâche :



Le Facile à Surfer (FAS)

La Fédération suisse des associations de parents de personnes (L'INSIEME) a lancé le FAS pour donner des recommandations concrètes pour des sites faciles à utiliser. Au-delà du contenu en FALC, il est aussi nécessaire que l'utilisateur en situation de handicap intellectuel puisse naviguer facilement sur l'interface. Sorti en 2015, le document est déjà forcément un peu daté.

www.insieme.ch



Le Web facile pour tous

Ce guide, rédigé par une branche départementale de l'UNAPEI, propose des recommandations pour rendre ou concevoir des supports numériques accessibles à tous en y intégrant les règles du FALC.

hauts-de-france.dreets.gouv.fr



Communiquer pour tous

Ce guide de Ruel et al. (2018) fournit de nombreux conseils pour une communication plus accessible avec des recommandations spécifiques pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Un chapitre de ce guide est consacré à la conception de sites web et supports numériques. On y trouve également des listes de vérification faciles à utiliser.

www.santepubliquefrance.fr



Des partenaires pour la mise en accessibilité de vos services

Des structures comme l'association Passe-Muraille peuvent vous accompagner pour rendre vos supports numériques accessibles. Ces organismes n'ont pas forcément développé une expertise autour du FALC mais pourront vous conseiller pour rendre la navigation simple pour tout utilisateur.

passe-muraille.eu

Pour vos relectures :



N'écrivez pas pour nous sans nous

Cette brochure vient compléter le guide « L'information pour tous » et vous propose des pistes pour impliquer les personnes en situation de handicap intellectuel dans l'écriture de textes en FALC.

www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous/

Pour aller plus loin :



Le projet européen CCUV

CCUV pour **C**apito, **C**ompris, **U**nderstood, **V**erstanden est un projet européen coordonné par l'entreprise autrichienne Capito. Des experts européens ont travaillé pour définir de nouvelles consignes pour les règles du FALC. Ils ont notamment intégré différents niveaux de facilitation qui s'inspirent du Cadre européen commun de référence pour les langues. Des outils pour animer des formations au FALC sont aussi disponibles sur le site du projet.

com-access.fr/le-projet-erasmus-ccuv



Handistreaming, comment adapter votre communication à tous ?

Conçu pour aider les professionnels au sein des cabinets et des administrations à s'adresser à toutes les personnes en situation de handicap dans leurs publications, leurs courriers, leurs campagnes, ce guide peut être un allié précieux pour apprendre à communiquer au plus grand nombre. Ce guide est le fruit d'une collaboration entre equal.brussels et le CawaB (le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles).

cawab.be



L'orthographe alternative ou orthographe altèrnativ

Décrit comme un moyen extrême pour répondre aux besoins des personnes qui ont des difficultés extrêmes de lecture, l'orthographe alternative (ou orthographe phonologique) est une manière d'écrire le français avec une orthographe simplifiée pour contourner les défis de la langue française.

« Initiation à l'ortograp altèrnativ » sur Youtube

Références

Diacquenod, C., & Santi, F. (2018). La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC) : enjeux, défis et perspectives. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 8(2), 29-35. https://www.researchgate.net/profile/Cindy-Diacquenod/publication/325644642_La_mise_en_oeuvre_du_langage_facile_a_lire_et_a_comprendre_FALC_enjeux_defis_et_perspectives/links/5b3375c44585150d23d60974/La-mise-en-oeuvre-du-langage-facile-a-lire-et-a-comprendre-FALC-enjeux-defis-et-perspectives.pdf

Diacquenod, C., & Veyre, A. (2023). Cocréation de documents en langage Facile à lire et à comprendre (FALC). <https://folia.unifr.ch/global/documents/326950>

Inclusion asbl. (2023). *Non à la ségrégation, oui à l'inclusion*. https://www.inclusion-asbl.be/wp-content/uploads/2023/11/Memorandum-2024-2029_WEB.pdf

Inclusion Europe. (2009a). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. <https://www.unapei.org/publication/information-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>

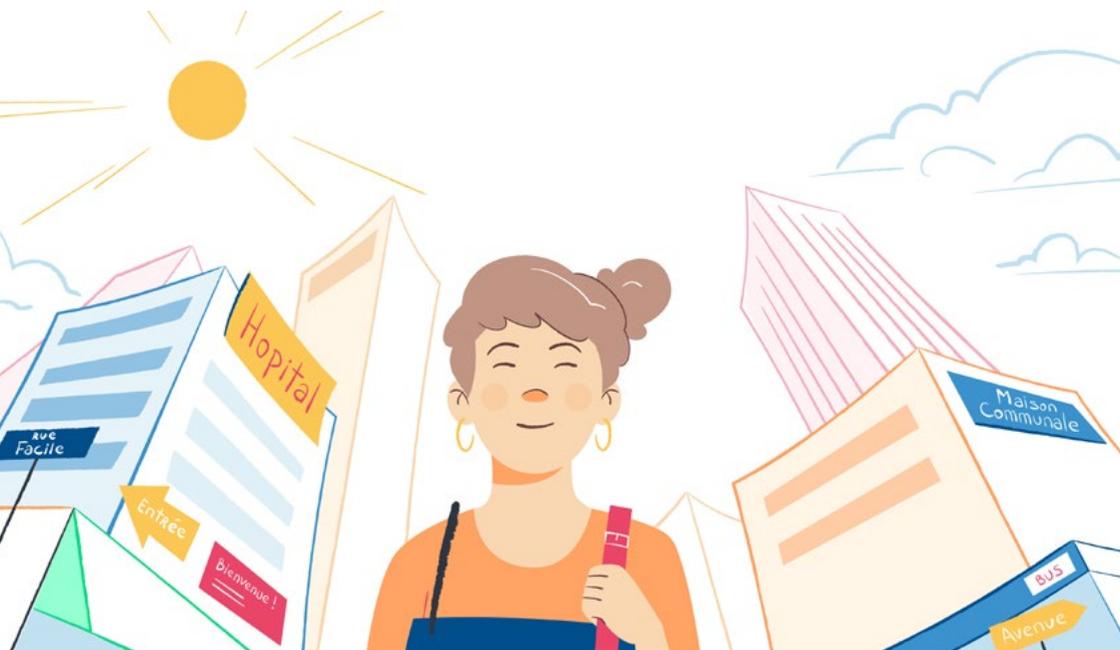
Inclusion Europe. (2009b). *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire*. <https://www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous>

Organisation des Nations Unies (ONU). (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. <https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/la-convention-des-nations-unies-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees/la-convention-des-nations-unies-a-belgique>

Ruel, J., Allaire, C., Moreau, A. C., Kassi, B., Brumagne, A., Delample, A., Grisard, C., Pinto da Silva, F. (2018). *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible*. Santé publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/communiquer-pour-tous-guide-pour-une-information-accessible>

Unapei. (2020). *Explications de l'évolution de la liste de vérification des documents FALC* https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/01/explication_liste_verification_FALC-v2020-01-14.pdf

Vandeghinste, V., Müller, A., François, T., & De Clercq, O. (2021). Easy language in Belgium. *Handbook of Easy Languages in Europe*, 53. https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/52628/1/Handbook_of_Easy_Languages_in_Europe.pdf#page=54



Éditeur responsable :
Mathis Petronin
Rue Colonel Bourg 123,
1140 Èvere

Contactez nous

info@falc.be

Inclusion asbl
rue Colonel Bourg
123-125 boîte 6
1140 Bruxelles
02 247 28 19

Avec le soutien de :



Service agréé par la Commission
Communautaire Française.